

COMMUNE DE SAULNIERES

Compte rendu de la réunion du 04 septembre 2014

Convocations du 27 août 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALBERT, Maire

Présents : MM. ALBERT. ROMANO. DEMERRE. TOUTIN. LE VALEGANT. ROSSI. PELLETIER. ALLEAUME. Mmes ROLLAND. GAUDRY. LAUVERNIER. TANNÉ-DUSAPIN. CHAUVIN

Absents : Mme CAMPAS (pouvoir à M. PELLETIER).

Secrétaire de séance : Mme TREMBLAY

- Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 3 Juillet 2014
- Limitation de vitesse chemin de la Bellassière, celle-ci est à 50 km/h et ne peut être baissée à 30 km/h puisque les travaux n'ont pas lieu dans cette voie, il ne s'agit que d'une déviation.
- Un courrier sera envoyé aux services de transports scolaires pour leur demander que les chauffeurs respectent la vitesse.
- L'installation de « dos d'âne » peut toujours être envisagée mais ceux-ci sont sous la responsabilité du Maire en cas d'accident.
- Il est demandé si des panneaux STOP peuvent être mis à l'entrée de la route de Châtaincourt (côté direction châtaincourt) pour casser la vitesse et permettre une priorité aux usagers des routes venant de la droite.
Monsieur le Maire verra avec le conseil général et en profitera pour étudier le problème de la « mare d'eau » face à l'abri-bus route de châtaincourt.
- Délibération N° 26.2014
Le conseil doit se prononcer sur une modification statutaire de l'Agglo du Pays de Dreux concernant les compétences facultatives du tourisme et de l'aménagement numérique du territoire.
Le conseil, approuve par 15 voix Pour les modifications et la rédaction des articles des statuts concernés.
- Il est donné lecture du rapport de contrôle des hydrants dévolus à concourir à la défense extérieure contre l'incendie (borne à incendie).
Il est constaté que la borne rue de l'Eglise doit être retirée et un devis pour le remplacement des capuchons sera sollicité.
- Le Plan Canicule n'a pu être mis en place cette année mais la température n'a pas connu une hausse excessive mais pour les autres années ce plan devra être mis en place dès mai.
- Clocher de l'Eglise : suite au contrôle par les Ets BODET, un devis de remise aux normes électriques du coffret clocher a été remis, celui-ci s'élève à 4 933 euros TTC.
Face à ce devis très élevé, Monsieur le Maire rencontrera l'agent technico-commercial pour une étude de ce devis et une baisse du montant.
- Le Conseil ne souhaite pas donner suite aux demandes du Conseil Général sur les participations sollicitées pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds d'Aide aux Logements.

- Monsieur le Maire donne lecture de la conclusion du rapport de l'enquête Publique, par le Commissaire Enquêteur, sur le projet éolien sur la commune de Marville Moutiers Brûlé. Un avis défavorable est émis. La décision finale sera prise par le Préfet.
- Un courrier avait été adressé à Monsieur PETAT Cyril, propriétaire d'une parcelle à Bretonnières d'environ 6000 m², laissée en friche depuis un an, suite à la demande des riverains qui se plaignaient du fait.
Celui-ci a émis un courrier réponse sollicitant des compléments : quels désagréments ? mauvaises herbes, fleurs de chardons qui se propagent (réglementés), vermine... ; le devenir des parcelles sur Bretonnières ? aucune modification du PLU n'est envisagée, la chambre d'agriculture n'est pas favorable à la transformation des terres agricoles en terrains constructibles et ce terrain n'est pas prioritaire puisque des zones habitables sont à combler avant.
Demande d'adresses de personnes pouvant entretenir son terrain ? la mairie lui communiquera les coordonnées de Rénald PIE, professionnel, et précisé que l'agriculteur (M. Alleaume) qui l'entretenait jusque-là, peut parfaitement continuer.
Mais en aucun cas, comme M. Petat le sollicitait cela n'est du ressort des employés communaux, même contre rémunération.
- Mise en place du service APIC d'avertissement aux pluies intenses à l'échelle des communes, développé par Météo-France. Service gratuit.
- Foire à Tout : Mme Rolland rappelle que l'affichage est interdit sur les panneaux de signalisation et que toutes les affiches devront être retirées dès le lendemain de la manifestation.
- M. le Maire indique qu'un contrat devra être souscrit avec l'eise Couasse de Châteauneuf en Thymerais pour la vérification de la climatisation de la salle.

TOUR DE TABLE :

- **Mme Rolland** : demande que le portillon à la mare plate soit installé pour des raisons de sécurité.
 - o Demande que soit programmée une réunion pour l'avancement des travaux du site de la Fonderie et une présentation aux nouveaux conseillers.
 - o Prévoir une réunion pour la préparation du bulletin municipal. Tout le conseil est convié. Une réunion est programmée le mercredi 8 octobre à 20 h.
La question de l'imprimerie se pose, puisque celle chargée de l'impression les autres années n'existe plus.
Fixer de nouveaux tarifs pour les insertions de publicité dans le bulletin.
 - o Préparation de la Foire à Tout : Toilettes avec papier, poubelle...
- **Mme Gaudry** : demande s'il est possible de couper les pousses sur les arbres situés route de Levasville.
 - o Sortir la liste des enfants de la naissance au Cm2 pour le Noël communal du 13.12.2014
Prévoir environ en moyenne 20 euros par enfant.
- **Mme Feltz** : demande si elle peut avoir les coordonnées de la SARC car n'a pas eu le courrier pour l'assainissement.
 - o Soulève le problème du pont de la Ballu qui semble s'affaisser aux passages des camions (sur la commune de Crécy-Couvé)
- **M. Le Valéant** : demande si la fibre optique va passer route de Fontaine.
 - o Réponse : ne passe pas à l'heure actuelle dans les communes mais sur les grandes lignes.
- **Mme Tremblay** : signale que nous allons vers l'automne et qu'il n'y a toujours pas d'éclairage public dans le lotissement Impasse R. Alleaume ; problème du poteau à changer

- Réponse : lotissement privé mais M. le Maire va prendre contact avec M. Chamard de l'ERDF pour savoir les raisons que le branchement ne se fait pas.
- **M. Rossi** : demande si les infos des évènements communaux peuvent passer dans les journaux locaux
 - Réponse : positive
- **M. Alleaume** : demande si après les travaux sur le réseau d'eau des purges peuvent être faites après sa ferme
 - Réponse : cela sera vu avec les employés communaux
- **M. Romano** : indique qu'un courrier sera adressé aux habitants de la placette derrière le monument aux morts pour indiquer que les déchets verts ne doivent pas être stockés derrière les bulles à verres et papiers mais déposés à la déchetterie ou mis pour le ramassage des déchets verts.
 - Signale que des tags par brûlage ont été apposés à la salle et que le panneau d'affichage de la pétanque a reçu des marques de brûlures
 - Demande si des caméras peuvent être installées. Réponse : à envisager
 - Prévenir la gendarmerie qu'une voiture est stationnée devant la mairie depuis la mi-août
 - Des lisses formant la main courante du stade ont été démontées volontairement ; Des devis ont été demandés pour la réfection.
- Banquet communal : à réfléchir pour savoir si M. LE FUR, traiteur est sollicité ou si d'autres propositions sont proposées
 - Gratuit à partir de 65 ans, choix entre le colis ou le banquet
 - Coût du banquet : environ 37 €

Séance levée à 23 h 15

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les membres présents,